

RÈGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK SUR LA PAGE « LES GÂTEAUX SAINT AMOUR »

Du 7 au 28 Janvier 2021 (17h)

Article 1 - Société organisatrice

L'entreprise Pâtisseries de Touraine (via sa page Facebook les gâteaux Saint Amour), société par actions simplifiée, au capital social de 1 250 000,00 euros, immatriculée au RCS de Tours sous le n°509 481 313 et ayant son siège à chemin de la Prée 37260 PONT DE RUAN est responsable de l'organisation et de la gestion de ce jeu concours.

Article 2 – Accès au règlement

Ce règlement (y compris ses mises à jour) est accessible sur la page Facebook (les gâteaux Saint Amour) en format pdf, en pièce jointe du post du concours et aussi sur son site internet : www.pâtisseriesdetouraine.com

Il peut être demandé à tout moment de la période de jeu et après cette dernière, par message privé via Facebook.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Article 3 – Participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et disposant d'un compte Facebook, condition indispensable pour pouvoir accéder à la page « les gâteaux Saint Amour » sur laquelle se déroulera le concours.

Les membres du personnel ou de l'administration de l'entreprise Pâtisseries de Touraine ainsi que les membres de leur famille ou des sociétés travaillant pour elle ne sont pas éligibles au titre de gagnant.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot pour chaque concours.

Une même personne (même nom, même adresse, même email, même compte Facebook) ne peut participer plusieurs fois au jeu-concours / ne pourra gagner qu'une seule fois. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Article 4 – Modalité de participation

4.1. Le jeu concours se déroulera sur la période suivante :

- Date de lancement sur Facebook : 07/01/2021 à 17h
- Date de clôture : 28/01/2021 à 17h
- Date de sélection des gagnants : 29/01/2021

4.2. Pour concourir, les participants doivent :

Réaliser le plus joli décor sur un gâteau Saint Amour et partager la photographie de ce décor sur leur compte Facebook personnels en mentionnant la page Facebook « les gâteaux Saint Amour » et en indiquant le hashtag #hugdaysaintamour.

Pour que la participation soit valide, la réponse ne doit pas être (sans que la liste ci-après ne soit exhaustive) :

- à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, religieux, pornographique, violent, xénophobe, sexiste, homophobe, portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image de tiers ;
- mettant en scène des marques ou des sociétés concurrentes ou tierce
- et d'une manière générale, contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

Pâtisseries de Touraine se réserve le droit de refuser toute participation ou de supprimer tout commentaire qui serait contraire au présent règlement ou que le réseau social, support de l'opération, lui demanderait de supprimer car contraire à ses règlements. Dans cette hypothèse, les participants concernés seront exclus du présent concours.

Le participant garantit Pâtisseries de Touraine que la photographie ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle ou au droit à l'image et à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Le participant garantit avoir tout pouvoir pour soumettre sa photographie dans le cadre du concours et garantit Pâtisseries de Touraine contre toute éviction de tiers, de quelque nature qu'elle soit, pour l'utilisation de la photographie soumise dans le cadre du concours.

4.3. Pâtisseries de Touraine informe expressément les participants, et ceux-ci reconnaissent que Facebook ne parraine ni ne gère le concours de quelque façon que ce soit. La société Facebook ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ses modalités et/ ou de son déroulement. Les informations fournies par les participants sont collectées par Pâtisseries de Touraine et non par la société Facebook.

Pâtisseries de Touraine n'a aucun lien avec le site Facebook ne saurait être responsable du site Facebook et de leurs conditions générales d'utilisation.

Article 5 - Lots

5.1. Définition et valeur des lots

Les lots sont les suivants :

Nom du lot	Quantités	Prix unitaire
robot Cookeo : Moulinex	1	199 €
kits de 2 tabliers personnalisés : Your Surprise	5	36 €
Pelle à gâteau anti-rayure : Brabantia	10	7,79 €
Colis produits livrés à domicile : avec deux produits 2 Saint Amour & 2 produits Maison du Soufflé 160g	5	Environ 25 € avec frais de livraison

Les valeurs ci-dessus sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

5.2. Conditions d'attribution des lots

Les 21 gagnants seront sélectionnés par un jury composé de 8 personnes.

Le jury sélectionnera les gagnants en fonction des critères suivants : originalité, créativité, rendu visuel (incluant le respect de la forme d'origine).

Les gagnants seront contactés en commentaires de leur post par le gérant de la page « les gâteaux Saint Amour » qui indiquera les modalités relatives au retrait des lots. Les adresses postales seront demandées et devront être envoyées via la messagerie de la page. Par la suite, les gagnants recevront leur lot sous 30 jours après réception des coordonnées nécessaires aux envois. L'envoi d'un lot se limite à une adresse en France métropolitaine.

Le lot offert à chaque gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation, pour une raison indépendante de la volonté de Pâtisseries de Touraine, il n'aurait droit à aucune compensation.

Le lot non réclamé dans un délai d'un mois à compter du jour de l'annonce des résultats en commentaire par la page « les gâteaux Saint Amour » sur le post de chaque gagnant (l'informant de son gain) sera considéré comme restant la propriété de l'entreprise Pâtisseries de Touraine.

Le nombre de gagnants est limité à 21 personnes.

Il ne saurait être accepté aucun autre type de participation au Jeu.

Article 6 – Cession de droit

Les gagnants autorisent Pâtisseries de Touraine à utiliser, à titre publicitaire et aux fins d'assurer la promotion du concours ou pour toute information en lien avec le concours sur la page Facebook/autres réseaux sociaux de Pâtisseries de Touraine, sur le site www.patisseriesdetouraine.com :

- Leurs nom et prénom
- La photo qu'ils ont réalisée dans le cadre du concours

Cette autorisation est donnée sans restriction ni réserve, et sans que cela ne confère au gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Cette autorisation est accordée pour le monde entier et pour une durée de 2 ans à compter du début du jeu [à vérifier].

Article 7 - Acceptation du règlement du jeu concours

Toute participation au jeu concours entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ;
- L'arbitrage et l'organisation du concours par Pâtisseries de Touraine (via sa page Facebook les gâteaux Saint Amour), en dernier ressort, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Article 8 - Modalités de modification du jeu concours

Pâtisseries de Touraine se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu concours. En ce cas, la modification fera l'objet d'une nouvelle version du présent règlement et d'une communication aux participants, sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée, et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les candidats.

Article 9 - Responsabilité

Pâtisseries de Touraine ne saurait être tenue responsable de faits qui ne pourraient lui être imputables, notamment s'il y avait un éventuel retard dans la livraison des lots, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu concours.

Pâtisseries de Touraine ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion au réseau social par un participant.

Pâtisseries de Touraine se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal, notamment à l'occasion de l'acheminement des lots aux gagnants.

Pâtisseries de Touraine se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Pâtisseries de Touraine décline toute responsabilité pour tous les incidents, accidents et dysfonctionnement qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

Pâtisseries de Touraine se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le concours, sans préjudice des poursuites qu'elle pourrait effectuer à l'encontre des personnes en cause, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou dans tous les cas où le bon déroulement administratif ou technique du concours serait perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée, intervention d'un automate ou toute autre cause échappant à Pâtisseries de Touraine.

Toute contestation ou réclamation relative au présent concours ou à son règlement ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois à compter de la clôture du concours.

Article 10 - Consultation du présent règlement

Le présent règlement complet est également disponible et consultable à l'adresse : [https://www.lespatisseriesdetouraine.com/Toute modification du Règlement](https://www.lespatisseriesdetouraine.com/Toute%20modification%20du%20R%C3%A8glement) entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne à l'adresse : www.patisseriesdetouraine.com

Chaque participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu concours.

Article 11 - Informations personnelles

Dans le cadre de leur participation au jeu concours, les internautes autorisent Pâtisseries de Touraine (via sa page Facebook les gâteaux Saint Amour) à récolter et conserver des informations nominatives personnelles transmises dans le cadre de leur participation. La communication de ces données est volontaire et les informations sont exclusivement destinées à Pâtisseries de Touraine (via sa page Facebook les gâteaux Saint Amour) et ont pour finalités :

- De réaliser la sélection pour l'attribution des lots
- De contacter les gagnants pour la remise des prix
- D'avoir une traçabilité des données en cas de réclamation
- De réaliser des opérations promotionnelles et publicitaires pour Pâtisseries de Touraine (via sa page Facebook les gâteaux Saint Amour) en rapport avec le jeu concours sur tout support de communication en France

Les informations fournies sont confidentielles et seront traitées comme telles. Pâtisseries de Touraine met en œuvre tous les moyens techniques et humains nécessaires pour garantir la sécurité des données transmises.

Les informations seront conservées uniquement pendant 1 an, durée nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui le concernent. Il dispose également dans le cadre de la nouvelle Règlementation Général sur la Protection des Données entrée en vigueur le 25 mai 2018 du droit à la portabilité, à la limitation du traitement de ses données et du droit à l'oubli. Pour faire appliquer ces dispositifs, merci de s'adresser :

Par voie postale à :

Les Pâtisseries de Touraine

Libre réponse 78152

37 260 PONT DE RUAN

Ou par voie électronique à l'attention de son délégué à la protection des données : conso@lespatisseriesdetouraine.com

Les demandes devront être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire et devront préciser l'adresse (postale ou électronique) à laquelle devra parvenir la réponse. Pâtisseries de Touraine dispose d'un délai d'un mois suivant la réception de la demande pour communiquer les informations demandées ou pour les compléter, modifier ou supprimer.

Article 112 – Attribution de compétence

Le présent jeu concours est soumis à la réglementation et à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.